Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 49 (1978)

Heft: 10: Pages économiques

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

res paraissent donc indispensables si l'on veut éviter la dernière phase, celle d'une résignation totale ou d'un contrôle également total des devises. Les démarches entreprises par la Banque nationale suscitent néanmoins quelque espoir.

En outre, le Conseil fédéral et les cantons devront préparer des mesures pour assurer l'emploi de manière optimale. Les projets concrets, s'ils peuvent être réalisés rapidement et sur une échelle aussi vaste que possible, auront des effets positifs, partiellement à brève et partiellement à longue échéance. On peut attendre également des impulsions sensibles des mesures annoncées pour promouvoir les exportations et stimuler les échanges avec l'étranger. Il faudrait préparer aussi, le cas échéant, un programme de relance conjoncturelle pour le cas où on assisterait à un fléchissement.

La situation de revenu des entreprises les plus touchées ne doit en aucun cas empirer, sinon on ne pourra pas arrêter les faillites et les fermetures d'entreprises. Les licenciements ne seraient pas un moyen approprié pour résoudre des problèmes monétaires.

La situation est sérieuse, mais elle n'est pas désespérée.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice suisse des prix à la consommation à fin septembre 1978

En septembre 1978, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a reculé de 0,2 % pour tomber à 100,8 points (septembre 1977 = 100), soit à 0,8 % au-dessus de son niveau d'une année auparavant. Pour la première fois depuis janvier 1977, le taux annuel de hausse a donc de nouveau été inférieur à un pour cent. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

Le léger fléchissement de l'indice général en septembre 1978 s'explique essentiellement par le recul de l'indice de l'alimentation (— 0,7 %) et — en raison de nouvelles baisses de prix pour le mazout — par celui de l'indice du groupe « chauffage et éclairage » (— 0,2 %). En outre, l'indice des transports et communications est descendu juste au-dessous du niveau qu'il atteignait le mois précédent (— 0,1 %), tandis que les indices des groupes « habillement », « aménagement et entretien du logement » ainsi que « santé et soins personnels » sont restés stables. Quant aux trois autres groupes de biens et de services, ils n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois observé.

Le recul de l'indice de l'alimentation est principalement dû à des réductions de prix, dont le caractère saisonnier était prononcé, pour les légumes et les fruits ainsi qu'à de nettes baisses des prix du café. Comparativement au même mois de 1977, les prix du café ont ainsi été de

30 % inférieurs, tandis qu'on a noté des dépassements atteignant encore plus de 20 % pour l'indice des fruits et presque 30 % pour celui des légumes. On a aussi enregistré, par rapport au mois précédent, des prix en baisse pour les œufs du pays et les pommes de terre. Par contre, les prix de la viande de veau, de porc et de bœuf ainsi que ceux des œufs étrangers, des saucisses et de la charcuterie accusent des hausses notables.

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en septembre 1978

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice septembre 1978		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	août 1978	septembre 1977
Total	170,0 [1]	100,8	— 0,2	0,8
Alimentation	•	104,4	— 0,7	4,4
Boissons et tabacs	•	101,1	0 [2]	1,1
Habillement	•	100,7	0,0	0,7
Loyer du logement	•	100,4	0 [2]	0,4
Chauffage et éclairage	•	87,1	— 2,0	— 12,9
Aménagement et entretien de logement	•	101,1	— 0,0	1,1
Transports et communications	•	100,0	— 0,1	0,0
Santé et soins personnels	•	102,6	0,0	2,6
Instruction et loisirs	•	100,1	0 [2]	0,1

[1] Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

[2] N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

(OFIAMT)

ORGANES DE L'ADIJ
Direction
Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier ✆ 039 41 31 08
Secrétaire général : François Lachat, 2900 Porrentruy ✆ 032 93 41 51 / 93 41 53
Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ✆ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ✆ 066 66 10 29
Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville ✆ 038 51 31 21

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »
Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1 ✆ 032 93 41 51 / 93 41 53
Rédacteurs responsables : François Lachat, Frédéric Savoye
Abonnement annuel : Fr. 25.—
Le numéro Fr. 2.50
Caisse CCP 25 - 2086